



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

Séance du mardi 10 mars 2020

Délibération N°2020-03-07

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt Le dix mars à dix-huit heures trente minutes
En exercice : 16	Le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de Bassy sous la présidence de Monsieur Christian BUNZ
Délégués présents : 8	
Suppléants : 1	
Pouvoirs : 2	
Titulaires excusés : 3	
Titulaires absents : 5	
	Date de convocation et d'affichage : Le 4 mars pour une assemblée programmée le 11 mars 2020, puis modifiée au 10 mars 2020.
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur Sylvain BLONDON, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur François RICHER.	
Délégués suppléants :	
▪ <i>Avec voix :</i> Monsieur Guy PONTAROLLO.	
DELEGUES EXCUSES : Monsieur Aurélien GLANDUT (suppléant Monsieur Guy PONTAROLLO présent), Monsieur Frank GIBONI (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ), Monsieur Henri CHAUMONTET (pouvoir à Monsieur François RICHER).	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur Jean DOUE, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.	

OBJET : AUTORISATION AU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CPIE-BUGEY GENEVOIS

VU l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2013 classant le bassin versant des Ussets en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) au titre des eaux souterraines et superficielles,

VU de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE 2016-2021) du bassin du Rhône rendant obligatoire l'adoption d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) concertée pour le bassin versant des Ussets.

VU l'intérêt de la participation citoyenne autour de la gestion locale de l'eau sur le bassin versant des Ussets.

Contexte historique :

En 2017, l'IRSTEA et l'Agence de l'Eau (AERMC) ont lancé un appel à projet visant à « associer les citoyens à la gestion locale de l'eau ».

Le SMECRU et le CPIE-Bugey Genevois ont répondu conjointement à cet appel à projet.

Retenu comme territoire pilote, le bassin versant a donné lieu à une démarche participative (entre 2017 et 2018) de type concertation pour co-construire avec les habitants et les usagers, des actions visant à économiser et à préserver la ressource en eau.

Cette concertation citoyenne a été co-construite par le SMECRU et le CPIE-BG, puis animée par l'association sur le bassin versant des Ussets.

Rappel du partenariat entre le SMECRU et le CPIE-BG établi 2017 :

Au regard des compétences complémentaires du SMECRU et du CPIE-BG, une première convention de partenariat a été signée le 7 avril 2017. Elle portait la réalisation de 6 étapes :

- Etape 1 : établissement d'un diagnostic : 4 animations Rand'Eau,

- Etape 2 : exploration de divers scénarii : 4 animations Bistr'Eau,
- Etape 3 : mise en situation : 4 ateliers de construction de saynète et 1 représentation théâtre forum,
- Etape 4 : formalisation d'actions : 4 ateliers groupe travail.

Cette convention prenait en compte des temps : préalables de préparation, de rédaction de documents support et de synthèse, de définition d'outils d'évaluation, de brief avec l'IRSTEA....

La première convention de partenariat a été établie pour un montant global de :

- 16 200 € Net de taxe pour les animations,
- 103,56 € TTC pour les frais de logistique (déplacement, collation),

et a été subventionnée à hauteur de 80 % soit un reste à charge pour le SMECRU de 3 260 €.

Contenu de la nouvelle convention :

Il est proposé de conclure une nouvelle convention de partenariat avec le CPIE-BG dont les termes de références sont présentés ci-après :

<i>Missions</i>	<i>Contenu des missions</i>	Nb de jours
<i>1-Accompagner le groupe pilote PGRE à prioriser et valider les actions de sensibilisation pour préserver la ressource en eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une présentation des propositions des habitants, - Construction du déroulement et d'une méthode participative pour prioriser les propositions d'actions, - Organisation et animation de la réunion du groupe PGRE, - Compte-rendu de la réunion. 	6,5 j
<i>2-Création d'un outil de communication avec les citoyens pour mettre en valeur leur travail issu de la concertation</i>	<p>En lien avec le SMECRU et dans la limite du budget disponible (fiche action VC.SENS 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-proposer un outil de communication pour mettre en valeur le travail réaliser avec les citoyens, 2-définition du contenu de cet outil avec les citoyens, 3-conception et création de l'outil. <p>Livrable : compte rendu de réunion, BAT.</p>	4 j
<i>3-Recherche de fonds pour la mise en œuvre des actions prioritaires (2 projets max)</i>	<p>En lien avec le SMECRU :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-démarchage des financeurs publics (Agence de l'Eau, Région, Département), 2-recherche de fonds auprès de financeurs privés, réponses à des appels à projets. 3- Montage 1 ou 2 projets avec les citoyens. <p>Livrable : compte rendu de réunion, formulaire d'appel à projets.</p>	16 j
Total		26,5 jours

La convention :

- a pour objectif de faire aboutir le processus participatif, de mettre en valeur et de communiquer sur le travail mené par les habitants des Usse et de trouver des appuis financiers permettant la mise en œuvre des actions qui auront été validées comme prioritaires par le groupe de Pilotage du PGRE,
- se justifie par le fait que le Syndicat de Rivières ne dispose pas à ce jour de ressources humaines disponibles pour mener l'action à son terme sur l'année 2020 (plan de charge complets des personnes en postes ou en cours de recrutement),
- se justifie par l'antériorité, la connaissance et l'expertise du CPIE-BG sur la problématique du manque d'eau sur le bassin versant des Usse,

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

- vient dans la continuité des actions engagées dans le cadre de la première convention,

Le montant de la contribution financière est évalué au jour de la signature de la présente à 14 575 € Net de taxe selon la répartition suivante :

<i>Missions</i>	Durée (jours)	Coût (550 €/j)
<i>1-Animation d'une réunion du groupe de pilotage PGRE dans le but de valider les actions prioritaires issues de la concertation citoyenne</i>	6,5	3 575
<i>2-Création d'un outil de communication avec les citoyens pour mettre en valeur leur travail issu de la concertation</i>	4	2 200
<i>3- Recherche de fonds pour la mise en œuvre des actions prioritaires (2 projets max)</i>	16	8 800
TOTAL	26,5 jours	14 575 €

Sur ce montant l'Agence de l'eau pourrait apporter une contribution à hauteur de 80 % soit un reste à charge pour le Syndicat de 2 915 €.

Après avoir **débatu, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec les structures d'Education à l'Environnement et au Développement Durable citées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des subventions notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cas où ces opérations répondent aux critères d'éligibilité des partenaires financiers,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,
Le Président, Christian BUNZ



